

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 28 JANVIER 2025

Date de la convocation : 22/01/2025  
Date d'affichage de la convocation : 22/01/2025

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-huit janvier à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice :	29
Présents :	21
Représentés :	06
Votants :	27

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Gérard VAN MELCKEBEKE, Lydia LENAINT, Laurence LUIS-LEON, Laura SERON-HABERLAND, Mikaël MATIGNON, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : Mme Elisabeth ODON (pouvoir à M. Florent GAUROIS), Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Mme Séverine DELSERT BROQUET), Mme Cécile PETIT (pouvoir à M. Gérard VAN MELCKEBEKE), M. Yves MORANDEAU (pouvoir à Kylan GORIT), Mme Karine CRAVIC (pouvoir à Mme Claire ADAM), M. Gilles FOUILLADE (pouvoir à Mme Nathalie HINFRAY).

Absents excusés : MM. Jean-Michel POTS, Timothée BRASSET.

Secrétaire de séance : Madame Sophie BLANCHIN

Délibération n°

**2025\_D\_008**

**Objet de la délibération : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION FONTENAISE « CHATS SANS TOIT » ET LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS**

Madame le Maire

↳ Présente une convention de partenariat entre l'association Fontenaïse « Chats sans Toit » et la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS ayant pour objectif de réguler la prolifération de chats errants sur le territoire de la Commune Nouvelle pour une durée d'un an (01/01/2025 au 31/12/2025), renouvelable chaque année.

L'association Fontenaïse « Chats sans Toit » s'engage à faire stériliser, identifier les chats, les soigner et lutter contre la maltraitance.

↳ Sollicite le Conseil Municipal afin de verser une subvention annuelle de fonctionnement à hauteur de 1 €/Habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

▷ **ACCEPTE** la convention de partenariat entre l'association Fontenaïse « Chats sans Toit » et la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.

▷ **AUTORISE** le versement d'une subvention annuelle à ladite association à hauteur de 1 €/habitant.

▷ **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette fin.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

